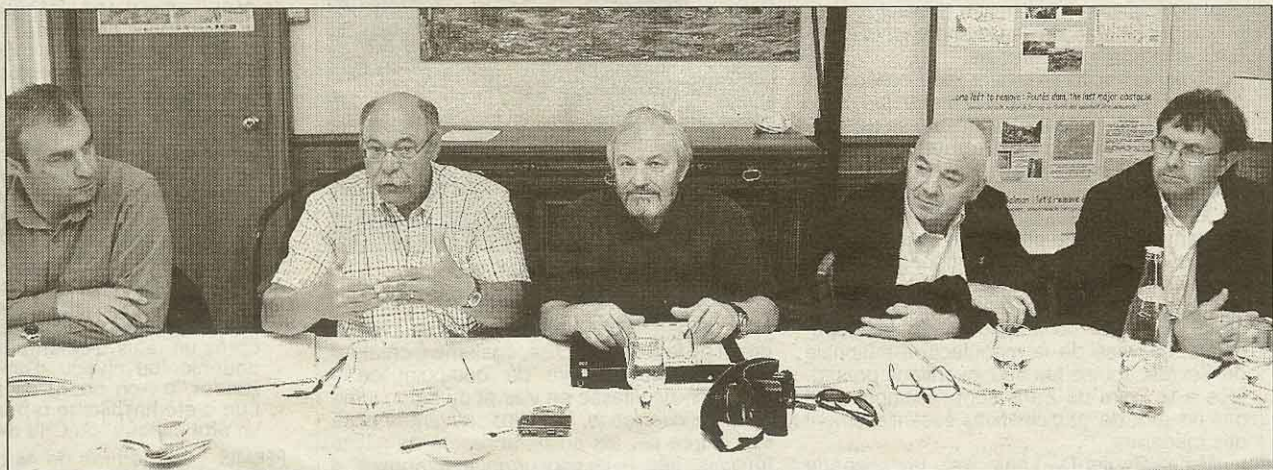


Poutès : les partisans de l'arasement se disent confiants



Martin Arnould (programme rivières vivantes WWF), Antoine Lardon (président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire), Roberto Eppe (président SOS Loire vivante - ERN France), Claude Dumont (président WWF France) et Jean-Claude Priolet (vice-président de la fédération nationale de pêche et de protection aquatique).

Les associations de protection de l'environnement et plus particulièrement de préservation des milieux aquatiques se réunissaient au Puy-en-Velay ce week-end. Au centre des préoccupations, le barrage de Poutès, considéré par les militants de sa destruction comme « le principal obstacle pour le saumon sauvage d'Atlantique sur l'axe Loire Allier ».

Or, selon les responsables associatifs, le sort du barrage devrait être définitivement scellé dans les semaines à venir. On parle du début de l'été.

Rappelons que le dossier « Poutès » mobilise et préoccupe les acteurs de SOS Loire vivante depuis près de 20 ans : « Lorsque EDF a demandé le renouvellement de la concession pour 40 ans, de nombreuses interventions et réunions d'information ont eu lieu pour alerter l'opinion sur la menace que constitue l'édifice. Aucune réponse n'a été donnée à EDF. Autant dire

que le barrage fonctionne depuis plus d'un an sans autorisation. Et chaque jour que ce barrage fonctionne, la menace s'intensifie ».

A la demande du gouvernement, un groupe de travail a été constitué avec des représentants de l'Électricien français, des élus et des associations de protection de l'environnement. Des négociations sont actuellement menées autour d'un texte qui pourrait être signé par les différentes parties d'ici à deux mois. Dans ce document, l'arasement du barrage de Poutès apparaît de façon explicite, voilà pourquoi les défenseurs de l'environnement affichent une certaine confiance. De surcroît, à la demande du ministre Borloo, un scientifique (Jean-Claude Philippart) a été nommé pour étudier les conséquences néfastes du barrage de Poutès (entre autres). Il doit rendre son rapport très prochainement, ce qui permettrait de débloquer la situation.

« Il y a une ouverture très importante. Nous pensons que la publication de ce rapport sera suivie par des décisions politiques. Dans ce cadre-là, l'arasement de Poutès va être décidé, c'est clair ! » affirme Antoine Lardon (président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire) ; « Nous voulons cet arasement. Mais si l'on peut turbiner de l'eau à cet endroit, pourquoi pas, nous ne sommes pas fermés. Il faudra néanmoins que soit menée une étude

sur l'impact pour les poissons, document incluant le franchissement du saumon en toute saison ». L'option d'un seuil permettant de produire de l'électricité est notamment à l'étude. Il permettrait de conserver jusqu'à 80 % de la production électrique existante, donc 80 % de taxe professionnelle.

La décision concernant Poutès doit être prise au mois de juin. « Dès lors, il ne faudra pas attendre trois ans pour araser ce barrage » ajoute l'un des fers de lance du mouvement anti-Poutès, Roberto Eppe.